



**Altruisme,  
Bienveillance,  
Respect**

**Le code de vie  
de l'école**

**Monseigneur-  
Robert**

**Pour réussir  
ensemble**

# Code de conduite de l'école Monseigneur-Robert

Tel que le stipule le Règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire adopté en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, voici les principes sur lesquels est basé notre code de vie:

## ***Principes:***

- ***le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;***
- ***le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité***

***Nous nommons littéralement ici des comportements sous-entendus dans les documents de procédure et de règles de l'école 2025-2026 soit :***

- ***respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école dont notamment celles de la classe***
- ***respecter le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux***

***Nous retrouvons dans les documents ci-dessous tous les autres comportements attendus ainsi que les interventions mises en place lors du non-respect des règles:***

- ***Règles de l'école sur le site internet***
- ***Procédure pour l'élève dans l'agenda***
- ***Procédure pour les parents***

***La direction***

***Approuvé au CE : le 1er décembre 2025***



# Les règles de vie de l'école

## Altruisme, Respect, Bienveillance pour Réussir Ensemble

Le mode de vie au sein de notre milieu éducatif repose sur les fondements essentiels du programme primaire international. Ce cadre de vie favorise l'exploration des aptitudes de la communauté d'apprentissage au-delà de la classe, tout en garantissant un environnement bienveillant, respectueux et propice aux apprentissages pour toutes et tous. Il est conçu pour aider l'enfant à organiser sa vie et ses actions de manière à en tirer une joie profonde, tout en tenant compte des autres et du monde qui l'entoure.

À travers ce mode de vie, l'équipe-école s'engage à accompagner chaque élève dans son cheminement vers l'autonomie et la responsabilité, tout en valorisant l'engagement personnel. Le mode de vie de l'école Harmonie pavillon Mgr-Robert reflète les valeurs fondamentales de bienveillance, de respect et d'altruisme, favorisant ainsi le développement d'une ou d'un citoyen attentif et engagé envers son environnement.

Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.

Je respecte mon environnement.

Je respecte les procédures de l'école.

### Comportements attendus

- J'utilise des paroles et des gestes adéquats en tout temps.
- Je félicite et j'encourage l'autre.
- Je m'amuse en suivant les règles de la cour d'école.
- Je m'habille selon la température et l'activité.
- Je prends mon rang au moment demandé.
- J'accepte que les autres fassent des erreurs.
- Je range mes effets personnels au bon endroit (vestiaire, pupitres...).
- Je prends soin du matériel qui m'est prêté (ballons, pupitres, livres, instruments de musique...).
- Je laisse mon espace propre.
- Je dispose de mes déchets selon les normes de mon école (poubelle, recyclage, composte).
- Je me déplace calmement lors des entrées et des sorties de l'école.
- Je garde le silence lors des déplacements pendant les heures de classe.
- J'apporte uniquement le matériel requis et nécessaire à mes activités scolaires.



# Procédures pour l'élève

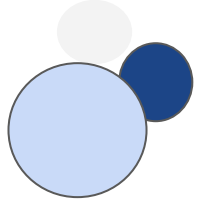
pour un environnement harmonieux et sécuritaire

## 1. Collation

Je peux apporter une collation à l'école, mais je choisis quelque chose de santé (comme des fruits, des légumes, du fromage, etc.). Les friandises et la gomme sont interdites. Afin d'éviter d'aller dans ta boîte à lunch, tes collations doivent être placés dans un sac-collation.

Si je vais au service de garde, je peux apporter d'autres aliments, à condition qu'ils ne contiennent pas d'allergènes.

Je ne peux pas partager de nourriture avec mes camarades à aucun moment.



## 2. Fontaine d'eau

J'arrive le matin avec ma bouteille d'eau remplie. Au besoin, je la remplis en dehors des heures de cours pour ne pas déranger. Je la remplis au moment alloué par l'adulte. Pour éviter un embouteillage, je bois à un autre moment qu'aux entrées. Je peux y aller après l'entrée en classe, avec l'accord d'un.e adulte.

## 3. Vouvoiement

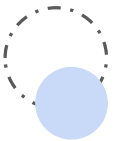
Pour m'adresser aux adultes de l'école, je les vouvoie. J'utilise aussi "Madame" ou "Monsieur" pour les nommer. C'est une marque de respect.

## 4. Vêtements et objets personnels

Lorsque je vais à l'extérieur, je m'habille pour respecter le "thermomètre vestimentaire" : l'hiver, je porte un pantalon de neige, une tuque, des mitaines, etc. Dans l'école, je porte des chaussures d'intérieur (comme pour l'éducation physique), et j'ai besoin d'une deuxième paire pour l'extérieur. Les chaussures doivent être sécuritaires pour jouer à l'extérieur (sandale avec attaches).

Mes choix de vêtements pour l'école :

- Je peux participer pleinement à toutes les activités, en tout confort et avec respect.
- Je choisis des vêtements opaques pour le haut et le bas.
- Je peux exposer mes bras, mes épaules et mon dos, mais je m'assure que ma poitrine est couverte.
- Je peux exposer mes jambes et mes cuisses, mais je couvre mes aines et mes fesses.
- Je ne porte aucun message ou dessin à caractère violent ou vulgaire sur mes vêtements.



Si je porte un vêtement non conforme, l'école pourra me prêter un vêtement pour la journée.

## 5. Aux entrées

Lorsque la cloche sonne, je dois cesser de jouer et me diriger rapidement vers la porte d'entrée.

Je circule dans l'école en silence.

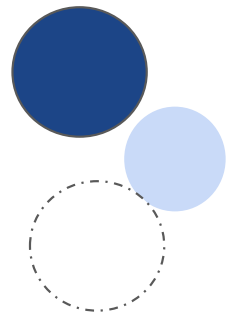
## 6. Appareils numériques

Lors de l'utilisation d'appareil numérique, je m'engage à respecter le code de conduite du numérique.

Tout appareil numérique, tels que le cellulaire, la montre intelligente et les jeux électroniques, sont interdits. Voir protocole pour le cellulaire, en annexe.

## 7. Objets

Je peux utiliser le matériel qui est mis à ma disposition lors des récréations. Pour éviter perte ou vol, je dois laisser mes objets personnels à la maison.



## 8. Limites de l'école

Je dois toujours rester dans les limites de l'école : le terrain, la cour et l'édifice. J'avise un.e adulte responsable qui récupérera l'objet en dehors de la cour.

**J'ai pris connaissance des procédures et je m'engage à les respecter.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_





# Le système d'encadrement de l'école et du service de garde

Le système d'encadrement de l'école Monseigneur-Robert et du service de garde l'Écobert est un système basé sur la réparation. Ce système est plus près des valeurs que prône le projet éducatif de l'école : la bienveillance, l'altruisme et le respect.

Nous pensons qu'un système d'encadrement basé sur la réparation est bénéfique aux élèves. Il fait grandir l'élève sans égratigner au passage son estime de lui-même, car l'enfant doit prendre ses responsabilités par rapport à son comportement. La réparation n'est pas une punition. Il est normal de faire des erreurs et il faut apprendre d'elles. Ainsi, réparer une erreur est une démarche d'apprentissage. Cette action permet de grandir, car elle montre que le geste posé n'est pas accepté ni acceptable, et qu'en réparant, on prend conscience de l'impact de ses actions sur les autres.

Lorsqu'une des trois règles n'est pas respectée, cela entraîne un manquement, qui peut être considéré comme mineur ou majeur selon la situation.

## Encadrement pour un manquement mineur

### Étapes :

- 1- L'intervenant.e nomme et explique dans l'agenda de l'élève le manquement.
- 2- L'intervenant.e guide l'enfant dans le choix de la réparation.
- 3- L'élève doit faire la réparation au moment convenu.
- 4- L'élève doit faire signer son agenda par ses parents.
- 5- L'élève doit faire approuver son agenda, dans un délai de 24 heures.

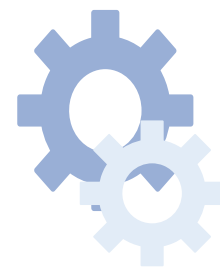
C'est la responsabilité de l'élève de faire sa réparation. Si elle ou il l'oublie ou refuse de la faire, d'autres mesures seront appliquées.

Pour les élèves qui répondent moins bien à ce système d'encadrement, nous avons choisi un système plus conventionnel. Le suivi personnalisé est basé sur la réparation, mais il prévoit aussi des actions plus adaptées telles que la réflexion, la participation à des ateliers sur les habiletés sociales ou enseignement explicite des comportements attendus par le technicien. ne en éducation spécialisée.

### Encadrement pour les manquements majeurs :

Une fiche rouge est remise à un élève lorsque ce dernier adopte un comportement tel que :

- Violence physique et psychologique : bagarre, coups volontaires, propos blessants, menaces verbales
- Non-respect de l'autorité : refus systématique, grossièreté ou impolitesse
- Fugue ou départ non autorisé
- Possession de drogues, cigarettes, alcool et objets dangereux
- Non-respect de l'environnement : vandalisme, graffitis, vols
- Autres...



Toute décision concernant un manquement majeur sera prise cas par cas après concertation des intervenantes et intervenants concerné.e.s : enseignant.e.s, technicien.ne en éducation spécialisée, personnel du service de garde et direction. Toute démarche d'intervention auprès d'un.e élève poursuit un objectif d'ordre éducatif et de bienveillance. Nous priorisons donc une démarche progressive d'intervention et le parent sera associé aux différentes étapes afin que la meilleure approche soit prise pour l'élève.

Un.e élève pourrait être suspendu.e à l'interne (classe d'accueil) ou à l'externe. Nous appliquerons, s'il y a lieu, la procédure d'expulsion du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

Selon la situation, le protocole d'intimidation et de violence pourrait être amorcé.

### Intimidation et violence :

Nous vous invitons à prendre connaissance sur notre site internet, de notre plan de lutte et le protocole pour contrer l'intimidation et la violence. Le plan de lutte est mis à jour chaque année et est approuvé par le Conseil d'établissement.

J'ai pris connaissance du système d'encadrement et du protocole d'intimidation de l'école Harmonie (Monseigneur-Robert) et j'en accepte les conditions.

Nous signons

Parent : \_\_\_\_\_

## Chicane

- Vif désaccord entre 2 personnes

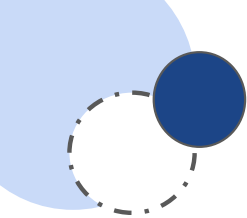
## Conflit

- Pas intentionnel
- Imprévu, spontané
- Rapport de force égalitaire.

Ex : un amie avec un ami

## Intimidation

- Répétitif
- L'intention est de faire du mal
- Rapport de force inégal
- Aucun motif valable



# Procédures pour le parent

## 1. Absence d'un.e élève

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de vous rendre sur *Mozaïk parents* et d'y inscrire l'absence de votre enfant ainsi que le motif. Si votre enfant fréquente le service de garde, merci de l'informer de son absence.

## 2. Respect du temps de classe

### Arrivée

Dans un souci du respect des heures de classe et du fonctionnement, votre enfant doit arriver à l'heure sur la cour afin d'entrer avant la cloche. Veuillez vous référer à l'horaire.

Pour les enfants ne fréquentant pas le service de garde, une surveillance est assurée à compter de 7h45 pour l'entrée du matin et de 12h50 l'après-midi.

### Départ

En cas de force majeure, si votre enfant doit quitter l'école pendant les cours, vous devez venir le chercher au secrétariat. Vous devez sonner à la porte A. Nous vous recommandons fortement de prendre les rendez-vous médicaux, lors des journées pédagogiques, lorsque possible. Vous pouvez consulter le calendrier scolaire.

Il n'est pas possible d'apporter des changements de départ (à pied, autobus, service de garde) après 9h00 le matin, le jour même du changement.

## 3. Visite à l'école

Afin d'assurer la sécurité de toutes et tous, nous demandons aux visiteuses et visiteurs de s'identifier au secrétariat et de préciser le but de leur visite. Pendant l'horaire scolaire, le personnel ne peut quitter sa classe et ses élèves pour une rencontre, aussi courte soit-elle. Si vous désirez rencontrer un.e membre du personnel, nous vous invitons à fixer un rendez-vous par téléphone avec la personne concernée.



## 4. Portes A-B-C

Afin de faciliter la circulation des élèves et des parents, voici les règles d'utilisation des trois portes de notre école.

Sachez que, pour assurer la sécurité à l'intérieur de l'école, les portes A, B et C sont verrouillées.

### Porte A

- Réservée aux communications avec le secrétariat. (Il est possible d'emprunter cet accès en sonnant à l'interphone pour rejoindre le secrétariat.)
- En fin de journée, pour le départ des élèves fréquentant le service de garde.
- Lors des journées pédagogiques, tous les élèves entrent et sortent par cette porte.

Horaire du secrétariat: AM : 7h45 à 11h55 et 12h55 à 15h45.

### Porte B

#### Entrée des élèves

- Une partie des élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étage utilisent cette porte.

#### Départs des élèves

- Les élèves qui dînent à la maison.
- En fin de journée pour une partie des élèves du 2<sup>e</sup> étage.

#### Récréation

- À la sortie, utilisée uniquement par une partie des élèves du 2<sup>e</sup> étage.
- Pour la rentrée, après la récréation, une partie des élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étage.

### Porte C

- Arrivée des élèves le matin jusqu'à 7h55.
- Arrivée des élèves le midi entre 12h50 et 13h00.
- Récréation.
- Départ en fin de journée des élèves quittant à pied, en autobus ou au stationnement (centre des loisirs).

## 5. Stationnement de l'école

Pour la sécurité de nos enfants, le stationnement du personnel est strictement interdit aux parents en tout temps, y compris en fin de journée. Veuillez donc stationner votre véhicule dans la rue.

Assurer la sécurité de tous les enfants est notre objectif commun.

## 6. Fermeture de l'école

Lors d'une tempête de neige, nous vous invitons à vous référer au site internet du Centre de Services scolaire.

En cas de fermeture en cours de journées (imprévu), nous suivrons les instructions que vous nous aurez données pour diriger votre enfant. Vous recevrez à cet effet le document « Et si on fermait. . . » à compléter, en début d'année.

Nous vous suggérons de prévoir un endroit sûr pour votre enfant, afin de faire face à cette éventualité et de l'informer de la démarche à suivre puisqu'aucun appel ne sera fait. Un courriel vous sera acheminé pour vous informer de la situation.

## 7. Modalités retenues pour effectuer un signalement

### NIVEAU 1

Pour dénoncer ou signaler un acte d'intimidation ou de violence :

- parler à un.e adulte de confiance ou à la direction de l'école
- écrire un courriel à l'adresse : mgrrobert@cssps.gouv.qc.ca
- téléphoner : 418 666-4490
- contacter le policier-école ou la policière-école par le biais d'un.e intervenant.e scolaire.

\*\*\*La direction de l'école doit toujours en être informée et le formulaire de consignation doit être rempli.

### NIVEAU 2

En cas d'insatisfaction quant au suivi donné à un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence, une personne peut remplir le formulaire de plainte du Protecteur national de l'élève afin de formuler une plainte au Responsable du traitement des plaintes du CSSPS.